



COMITE NATIONAL DU
ASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT

DECRET D/2021/ - 0 0 2 5 /PRG/CNRD

PORTANT NOMINATION A UN POSTE DE RESPONSABILITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

u la Charte de la Transition ;

u la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration publique ;

u le Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise d'effet du pouvoir par les forces de défense et de sécurité ;

u l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur.

DECRETE

Article 1^{er} : Le Colonel David HABA précédemment en service à la commission d'audit et d'évaluation de la LPM est nommé directeur de cabinet du Ministère de la Défense Nationale en remplacement du Général de Brigade aérienne Sidi Yaya AMARA.

Article 2 : Le présent Décret, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 13 OCT 2021.....2021



Colonel Mamadi DOUMBOUYA